

Contribution au BILAN 2005/2009

Janvier 2011

Dans le cadre de sa mission de développement et d'optimisation de l'accueil de personnes handicapées dans les organismes de formation, le Schéma Régional pour la Formation des Personnes Handicapées a souhaité créer, en 2005, une mission spécifique visant à faciliter l'accès à l'apprentissage de jeunes en situation de handicap. En outre, une prestation, dénommée *ETAPE*, a été mise en place dans ce but. Les objectifs principaux de cette prestation sont pour le jeune, la découverte des conditions et contenus de la formation et du métier, la consolidation du projet de formation avec le CFA qui pourra anticiper les adaptations nécessaires à sa mise en œuvre. *ETAPE* représente aussi l'occasion de développer le partenariat entre les structures d'accompagnement des jeunes et les CFA.

ETAPE concerne, en moyenne de 2006 à 2009, environ 70 personnes par an. Comparé au nombre d'apprentis aquitains, le nombre de prestations est relativement sur représenté en Gironde et sous représenté dans les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne et plus encore dans les Landes. Depuis 2007, le volume de jeunes accueillis reste stable ou diminue dans tous les départements.

LA PRESTATION *ETAPE*

Les prescripteurs de la prestation sont le plus souvent des structures médicosociales accompagnant des jeunes (IME, ITEP et SESSAD).

La prestation dure en moyenne 23 heures. On peut distinguer des prestations légèrement plus courtes pour lesquelles le temps de face à face représente plus de la moitié du temps de prestation, des prestations un peu plus longues et à dominante collective et enfin des prestations où temps de face à face, actions collectives et autres types d'activités (rencontres avec prescripteurs, partenaires, ...) sont en volume relativement équilibrées.

Ces modes d'organisation ne semblent pas liés aux caractéristiques des jeunes accueillis mais s'avèrent plutôt différents en fonction des CFA : des prestations plus collectives dans les CFA agricoles, plus individuelles pour ceux du BTP et relativement plus mixtes pour les CFA de Chambre de métiers.

On n'observe par ailleurs aucun lien entre les caractéristiques de la prestation et la proportion d'entrées en apprentissage.

L'adaptation pédagogique de la formation est la préconisation principale à l'issue d'*ETAPE* et concerne trois jeunes sur quatre. Le soutien scolaire individualisé est prévu pour la moitié des jeunes et le soutien d'une structure spécialisée ou du prescripteur est également très fréquent (46%).

Pour 3% des jeunes seulement, le CFA ne préconise aucune adaptation particulière.

Enfin, pour 9%, le CFA estime que l'apprentissage ne constitue pas une solution formative adaptée.

LES JEUNES BENEFICIAINT DE LA PRESTATION

Plus de deux jeunes sur trois sont des hommes et l'âge moyen au moment de la prestation est d'environ 17 ans. Plus de neuf jeunes sur dix sont concernés par des déficiences intellectuelles (63%) et des troubles psychiques ou du comportement (32%).

Leurs projets d'apprentissage ciblent majoritairement quatre domaines : les métiers du BTP (31%), les métiers de bouche (20%), les métiers de la cuisine et de la restauration (10%) et les métiers des travaux paysagers (10%). Le diplôme visé est essentiellement un CAP.

LES EFFETS CONCERNANT L'APPRENTISSAGE

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer un effet direct ou indirect de la prestation *ETAPE* sur le nombre global d'accès à l'apprentissage de jeunes handicapés.

On peut cependant faire l'hypothèse d'une augmentation des chances d'accès à un apprentissage pour des jeunes qui, sans *ETAPE* et les adaptations mises en place en lien avec les préconisations établies à l'issue de la prestation, n'auraient probablement jamais pu accéder à l'apprentissage.

Sur la période 2006 - 2009, la proportion de jeunes apprentis ayant bénéficié d'*ETAPE* est en moyenne de 29% et le nombre de dossier d'aménagements, 64%, se trouve très largement augmenté par cette prestation. En effet, on peut faire l'hypothèse que la prestation *ETAPE* augmente d'environ 40% le nombre de parcours aménagés en apprentissage, cette augmentation traduisant d'une part le caractère instrumental de la prestation comme outils d'aménagement du parcours formatif et d'autre part l'augmentation, en l'apprentissage, du nombre des jeunes les plus éloignés d'un accès au milieu ordinaire de formation.

Ce constat pouvant potentiellement conduire à une augmentation des échecs, abandons en cours de formation, non réussite au diplôme et comme observé classiquement, difficultés d'insertion professionnelle après la formation, nous nous sommes intéressés, en lien avec *ETAPE* et l'aménagement de la formation, à trois indicateurs qui sont le taux de rupture en cours d'apprentissage, le taux d'échec à l'examen et le taux d'emploi à l'issue de l'apprentissage :

- *ETAPE* n'a pas d'effet statistiquement observable sur la rupture du parcours formatif mais l'aménagement de la formation diminue fortement ce risque. Ainsi la proportion de ruptures est réduite de 47%.
- On n'observe pas de différence significative en termes d'échec au diplôme selon l'existence ou non d'aménagements : Ainsi, l'aménagement de la formation gomme au moins en grande partie l'écart de réussite entre les jeunes bénéficiant d'un aménagement et les jeunes pour lesquels on peut faire l'hypothèse que celui-ci n'était pas nécessaire.
- On ne trouve pas d'effet, statistiquement observable, d'*ETAPE* ou de l'aménagement de la formation sur l'insertion professionnelle. Cependant, il existe un lien fort entre réussite au diplôme et insertion professionnelle après l'apprentissage.

Ainsi, de manière directe ou indirecte, *ETAPE* et les aménagements apportés à la formation vont contribuer à l'accès à un apprentissage de jeunes handicapés relativement éloignés d'un accès au milieu ordinaire de formation tout en sécurisant leur parcours.

« CE QUE DISENT LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES »

Satisfaction

Qu'il s'agisse de l'apport concernant le jeune, de l'apport pour l'équipe ou de l'apport pour le partenariat, les structures d'accompagnement ont un niveau de satisfaction relatif aux apports de la prestation *ETAPE* très élevé (note moyenne supérieure à 8/10).

Impacts perçus

Les impacts sont perçus le plus souvent comme suffisants concernant la concrétisation et la consolidation du projet d'apprentissage, l'adaptation de la formation, le déroulement de l'apprentissage et in fine sa réussite.

La majorité des répondants à l'enquête estiment que la prestation a modifié leur perception de l'apprentissage comme une bonne solution pour les jeunes handicapés et leur perception des CFA. La confiance dans la réussite des jeunes n'a quant à elle vraiment été modifiée que pour 35% des interlocuteurs.

Effets de la prestation

Un grand nombre de structures évalue la prestation comme étant en capacité de faire découvrir les conditions de formation, de prendre en compte les atouts et les difficultés des jeunes, de prendre en compte leurs capacités d'adaptation, de contribuer à la consolidation du projet professionnel, d'aménager le contrat d'apprentissage et de prendre en compte les préconisations du prescripteur. Par ailleurs, la majorité des interlocuteurs estime que les CFA leur assurent un retour d'information suffisant. La capacité à favoriser la conclusion du contrat et à aider à la recherche de ressources sur le territoire pour sa mise en œuvre est perçue comme suffisantes pour un nombre plus restreint d'interlocuteurs. Enfin, concernant la capacité à trouver d'éventuelles solutions alternatives au projet d'apprentissage, la proportion des personnes jugeant la prestation insuffisante est légèrement supérieure à celles qui pensent le contraire.

Organisation

Temps de réponse et taux d'aboutissement des demandes de prestation sont jugés comme satisfaisant par la plupart des structures.

Si la durée de prestation en heure est jugée un peu plus souvent trop courte, son étalement dans le temps est évalué comme ni trop court ni trop long.

De même la proportion entre phase individuelles et collectives est jugée équilibrée par près de neuf interlocuteurs sur dix, les autres jugeant la prestation plutôt trop collective.

Partenariat

Qualité des échanges, prise en compte des attentes des prescripteurs et fréquences des rencontres sont le plus souvent jugés suffisants. Par ailleurs, l'interlocuteur usuel est généralement considéré comme le bon interlocuteur.

Les contributions à la satisfaction

De façon générale, les performances les mieux notées sont aussi celles dont on peut observer qu'elles contribuent le plus fortement à la satisfaction générale des structures d'accompagnement. Inversement, les performances évaluées comme les moins bonnes restent malgré tout à un niveau relativement élevé et ne contribuent en générale pas à la satisfaction.

Ainsi on retient, parmi les caractéristiques contribuant significativement à la satisfaction :

- L'effet sur la concrétisation au projet d'apprentissage,
- L'effet sur l'adaptation de la formation en fonction du handicap,
- La possibilité pour le jeune de découvrir les conditions de formation,
- La capacité de la prestation à consolider et valider le projet professionnel,
- Le retour d'information concernant le jeune,
- La durée totale de la formation,
- La qualité des échanges avec le CFA,
- Le fait que l'interlocuteur usuel soit considéré comme le bon interlocuteur.

Inversement, un seul point est évalué avec une performance un peu plus faible tout en étant relativement corrélé à la satisfaction des structures d'accompagnement. Il s'agit de la recherche d'éventuelles solutions alternatives au projet d'apprentissage. Sur cet élément, un progrès de la prestation serait susceptible de renforcer la satisfaction des structures d'accompagnement des jeunes.

« CE QUE DISENT LES CFA »

Satisfaction

Les CFA ont un niveau de satisfaction relatif aux apports de la prestation *ETAPE* très élevé (note moyenne supérieure à 7/10).

Impacts perçus

Les impacts sont perçus le plus souvent comme suffisants concernant la concrétisation et la consolidation du projet d'apprentissage, l'anticipation des besoins des jeunes, l'adaptation de la formation, le déroulement de l'apprentissage et sa réussite.

La majorité des répondants à l'enquête estiment que la prestation a modifié leur perception des structures d'accompagnement des jeunes. Les opinions sont moins unanimes concernant la perception de l'apprentissage comme une bonne solution pour les jeunes handicapés et la confiance dans la réussite des jeunes. Sur ces deux derniers points, la perception de modifications importantes des représentations est évoquée par 29 et 35% des interlocuteurs seulement.

Effets de la prestation

Un grand nombre de structures évalue la prestation comme étant en capacité de faire découvrir les conditions de formation, de prendre en compte les capacités d'adaptation des jeunes, de prendre en compte leurs atouts et leurs difficultés. Plus de huit sur dix estiment que la prescription est suffisamment pertinente.

Par ailleurs, une courte majorité seulement des interlocuteurs estime qu'ETAPE aide le jeune dans la recherche de ressources sur le territoire et lui permet de mieux connaître les conditions des métiers. La capacité d'ETAPE d'aider à trouver un maître d'apprentissage est quant à elle moins reconnue et ne concerne pleinement que 46% des personnes enquêtées. Enfin, sur la capacité à trouver d'éventuelles solutions alternatives au projet d'apprentissage, l'opinion des CFA est légèrement plus favorable que celle des structures d'accompagnement mais 38% seulement estiment que l'apport d'ETAPE est suffisant.

Concernant la compensation du handicap, les interlocuteurs des CFA sont nombreux à estimer qu'ETAPE permet de repérer les besoins pédagogiques spécifiques aux jeunes handicapés et que les aménagements préconisés ont été le plus souvent mis en œuvre.

Organisation

Taux de réponse aux demandes de prestation, période de prescription et facilité à mettre en œuvre la prestation sont jugés comme satisfaisant par une large majorité des interlocuteurs des CFA. La durée de prestation en heure et son étalement dans le temps sont évalués comme ni trop court ni trop long par respectivement 68 et 73% des répondants.

Partenariat

Prise en compte des remarques faites aux prescripteurs et qualité des échanges sont le plus souvent jugées suffisantes. La fréquence des rencontres reste quant à elle jugée satisfaisante pour une majorité. Par ailleurs, l'interlocuteur usuel est généralement considéré comme le bon interlocuteur.

Les contributions à la satisfaction

De façon générale, seules quelques caractéristiques de la mise en œuvre de la prestation sont corrélées significativement à la satisfaction générale vis-à-vis d'ETAPE.

Ainsi, on retient parmi les caractéristiques contribuant significativement à la satisfaction générale :

- Le caractère pertinent de la prescription,
- La possibilité de mettre en œuvre les aménagements préconisés,
- La prise en compte par le prescripteur des remarques qui lui sont faites,
- Le fait que l'interlocuteur usuel soit considéré comme le bon interlocuteur.

Ces quatre éléments font l'objet d'un niveau d'accord très élevé.



Direction territoriale Sud-Ouest

OBSERVATOIRE
50 rue Ferdinand Buisson - BP63
33321 Bègles Cedex

dominique.pouchard@afpa.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETUDE REALISEE DANS LE CADRE DE L'APPUI AU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI
DIRECCTE AQUITAINE